

### **A l'initiative de Jean-Pierre Sueur, le Sénat rétablit la possibilité pour les communes associées de retrouver facilement leur autonomie**

Les élus de certaines communes associées, comme Arrabloy dans le Loiret, souhaitant vivement que leur commune retrouve leur autonomie, Jean-Pierre Sueur avait lors de la première lecture du projet de loi sur la réforme territoriale présenté un amendement, qui avait été adopté par le Sénat, permettant à ces communes de retrouver leur autonomie beaucoup plus facilement que ce n'est le cas avec les textes de loi en vigueur, dès lors que la majorité des électeurs de la commune associée se sera prononcée en ce sens (et que plus de la moitié des électeurs inscrits auront participé au vote).

Cet amendement ayant été repoussé par l'Assemblée Nationale, Jean-Pierre Sueur l'a, de nouveau, défendu très fermement, lors de l'examen du même projet de loi, en seconde lecture, au Sénat ce vendredi 2 juillet.

Cet amendement a été rétabli par le Sénat, à l'unanimité.

Son sort dépend maintenant de la seconde lecture à l'Assemblée Nationale et de la Commission mixte paritaire qui réunira des représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

.